

Christine Raimond, Florence Sylvestre, Dangbet Zakinet et Abderamane Moussa (éd.)

Le Tchad des lacs
Les zones humides sahéliennes au défi du changement global

IRD Éditions

Chapitre 19. Le lac Fitri, un modèle de gestion en crise ?

Ronan Mugelé

DOI : 10.4000/books.irdeditions.30813

Éditeur : IRD Éditions

Lieu d'édition : Marseille

Année d'édition : 2019

Date de mise en ligne : 29 août 2019

Collection : Synthèses

EAN électronique : 9782709927161



<http://books.openedition.org>

Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2019

Référence électronique

MUGELÉ, Ronan. *Chapitre 19. Le lac Fitri, un modèle de gestion en crise ?* In : *Le Tchad des lacs : Les zones humides sahéliennes au défi du changement global* [en ligne]. Marseille : IRD Éditions, 2019 (généré le 18 octobre 2023). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/irdeditions/30813>>. ISBN : 9782709927161. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.irdeditions.30813>.

Le texte seul est utilisable sous licence . Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Le lac Fitri, un modèle de gestion en crise ?

Ronan MUGELÉ

Introduction : un petit lac en mutation rapide

Si le lac Fitri se singularise par des conditions écologiques particulières – un lac à fond plat à forte variabilité situé en zone semi-aride –, il comporte également une unité politique fondée sur le pouvoir historique de la chefferie coutumière bilala établie à Yao. Longtemps, il fut le centre de gravité d'un puissant royaume sahélien constitué à partir du XVI^e siècle et qui a su valoriser la fonction de refuge de ce milieu marécageux tout en encadrant l'exploitation de ses abondantes ressources agrosylvopastorales et halieutiques (HAGENBUCHER, 1967). Chercheurs et « aménagés » se sont notamment penchés sur l'existence au lac Fitri d'un système traditionnel efficace de gestion des ressources naturelles (BIEP, 1989 ; COUREL *et al.*, 1997). Celui-ci est fondé sur le monopole du sultanat dans la définition de règles communes et de droits d'accès régissant les pratiques d'exploitation des ressources. Ce système contrôlant étroitement les rapports entre les différentes catégories d'usagers s'accompagne également de mécanismes de régulation des conflits.

De toute évidence, la viabilité de ce système reposait sur la faiblesse de l'occupation de l'espace, la relative homogénéité du peuplement, la disponibilité importante des ressources et, surtout, le consentement de tous à l'égard d'une autorité coutumière bilala demeurée, après l'indépendance nationale en 1960, largement

autonome vis-à-vis du pouvoir central. Or le lac Fitri connaît ces dernières années d'importantes transformations démographiques, socioéconomiques et territoriales qui entraînent une profonde reconfiguration de cet espace longtemps enclavé. En effet, on assiste depuis le début du XXI^e siècle à une densification et à une diversification du peuplement, à une intégration croissante de l'espace lacustre au reste du territoire national et à l'introduction de nouvelles techniques d'exploitation du milieu qui semblent fragiliser le fonctionnement de ce système centralisé. Déjà mis en évidence par des enquêtes antérieures (MARTY *et al.*, 2012), ce constat paraît d'autant plus valable que plusieurs événements conjoncturels récents viennent aggraver les pressions sur les ressources et les tensions autour de leur exploitation, comme la ruée vers l'or débutée au lac Fitri en janvier 2016 et les effets à retardement de l'insécurité qui prévaut dans la région du lac Tchad¹.

À l'heure où les débats au sujet des communs (OSTROM, 1990) portent sur la recherche de modèles innovants de gestion décentralisée des ressources naturelles (LAVIGNE DELVILLE, 2006) et sur leur articulation avec les enjeux environnementaux globaux qui renouvellent la pensée du développement (LEYRONAS et BAMBRIDGE, 2018), le lac Fitri apparaît comme un exemple pertinent pour analyser la crise d'un système traditionnel qui, sous l'effet combiné de mutations endogènes et d'influences extérieures croissantes, ne parvient plus à encadrer efficacement la gestion collective des ressources du milieu. Issu d'observations et entretiens menés au lac Fitri (février 2015 et février 2016) et enrichis par les enquêtes des autres participants au programme Gelt, cet article vise ainsi à montrer que le système intégré de gestion des ressources naturelles du lac Fitri est remis en cause sous l'effet de la transformation des pratiques d'exploitation des milieux (« par le bas ») et des rapports de pouvoir (« par le haut ») qui limitent à la fois l'efficacité et la légitimité de l'encadrement coutumier. Une discussion sur le devenir de la gouvernance dans l'espace lacustre est proposée en conclusion, à la lumière des enjeux contemporains du développement des zones humides situées en milieu semi-aride.

Une crise d'efficacité : des dynamiques incontrôlables par un encadrement dépassé ?

Depuis deux décennies environ, on assiste à une mutation rapide de l'espace lacustre et de ses abords : dynamiques démographiques, innovations techniques et apparition de nouvelles activités économiques se conjuguent pour expliquer les transformations des pratiques d'exploitation des ressources naturelles.

1. Les violences perpétrées par la secte Boko Haram et les stratégies contre-insurrectionnelles menées par les États riverains (Tchad, Cameroun, Niger et Nigeria) ont entraîné une réduction drastique des activités de pêche et des échanges transfrontaliers dont dépend le secteur de l'élevage (MAGRIN et PÉROUSE DE MONTCLOS, 2018).

Une pression accrue sur les ressources naturelles

On observe tout d'abord une forte augmentation de la population : le croît naturel est renforcé par d'importants apports de populations allochtones si bien que la population du département du Fitri est passée entre 1989 et 2009 de 59 500 à 116 157 habitants (RGPH2, 2009). Ce quasi-doublement entraîne une densification des terroirs et une réduction des disponibilités foncières du fait, d'une part, de l'extension des cultures de berbére (sorgho repiqué de décrue) et, d'autre part, de l'essor des cultures maraîchères, très productives sur les rives et dans les îles habitées, comme à Moudo. Ces dynamiques peuvent générer localement diverses revendications foncières ainsi qu'une course aux meilleures terres, la valeur des parcelles étant fonction de l'inondation lors de la crue du lac à l'échelle intra et interannuelle. De même, les activités de pêche connaissent ces dernières années un développement très rapide, qui est renforcé par la crise au lac Tchad (insécurité liée à Boko Haram et interdictions plus ou moins durables de pratiquer la pêche). Dans ce contexte, l'installation au moins temporaire au lac Fitri de nombreux pêcheurs professionnels issus d'autres régions du Tchad et des États riverains (Cameroun et Nigeria) provoque une forte augmentation de l'effort de pêche afin de répondre à la demande croissante en poissons frais ou séchés émanant des grands centres urbains (N'Djamena et Abéché).

Par ailleurs un pôle incontournable du pastoralisme transhumant au Tchad central, le Fitri constitue de longue date un point de passage pour les éleveurs de bovins et de petits ruminants, du fait de la disponibilité pérenne des ressources pastorales (eau et pâturages abondants). Longtemps exploité par des groupes restreints et bien identifiés tels que les Arabes Djaatné avec lesquels les Bilala ont noué de solides alliances pour coexploiter pacifiquement les ressources lacustres (ZAKINET, 2015), le lac voit aujourd'hui converger des troupeaux sans cesse plus nombreux, appartenant à des groupes d'éleveurs plus variés et dont la durée de stationnement tend à s'allonger (photo 1). Il en résulte une intensification de la pression sur les pâturages herbacés, aériens et post-récoltes, et ce d'autant plus que le Fitri subit ces dernières années les répercussions des crises sécuritaires de son environnement régional ayant fortement réduit le commerce de bétail².

Enfin, le développement rapide d'une activité d'orpaillage de type artisanal au lac Fitri a encore un peu plus perturbé la vie socioéconomique locale. Les autorités (gouverneur du Batha, préfet et sultan du Fitri) sont averties le 6 janvier 2016 de la découverte de gisements aurifères alluvionnaires subaffleurants au sud-est du lac, où s'écoule un *ouadi* depuis les contreforts du massif granitique de l'Ab Touyour (MAGRIN, 2017). L'annonce de cette découverte a suscité au cours des jours suivants un afflux brutal d'orpailleurs de tous horizons qui, malgré le déploiement rapide de forces de sécurité venues de N'Djamena pour sanctuariser le site initial d'extraction, ont implanté plusieurs dizaines de campements autour du village d'Ati Ardébé pour regrouper probablement plus

2. Depuis 2013, outre l'insécurité au lac Tchad (Boko Haram), la crise centrafricaine (combats, fermeture des frontières) perturbe elle aussi l'exportation de bétail sur pied tchadien dont dépend l'économie locale, tout particulièrement au Batha qui est un pôle central du pastoralisme à l'échelle nationale.

de 30 000 personnes³. Cette authentique ruée vers l'or est lourde de conséquences pour les habitants de l'espace lacustre (insécurité alimentaire, hausse des prix sur les marchés, déplacements massifs de populations, multiplication des conflits, présence accrue des militaires) et pour les fragiles ressources du milieu (prélèvements massifs en poissons et en bois de feu, braconnage, utilisation du mercure). Elle constitue de toute évidence un facteur supplémentaire de déstabilisation de l'espace lacustre.



Photo 1

Les rivages lacustres concentrent les enjeux de la coexploitation des ressources naturelles sur laquelle repose la multifonctionnalité des espaces : au gré de l'inondation se succèdent les pratiques de pêche, les cultures de berbéré et l'abreuvement du bétail.

Le développement rapide et conjoint des activités halio-agropastorales tend à fragiliser leurs complémentarités dans le temps comme dans l'espace.

© Ronan Mugélé, 2015.

Des mécanismes de régulation dépassés

Une manifestation évidente de cette crise d'efficacité réside dans la multiplication des conflits entre usagers pour les ressources. En effet, de nouvelles pratiques viennent fragiliser les complémentarités qui étaient au fondement de la multiactivité des systèmes de production et de la multifonctionnalité des espaces,

3. Estimation haute établie par le préfet de Yao à la fin du mois de février 2016 (entretien préfet Yao).

ce qui amène les différents groupes (et notamment les autochtones bilala) à réclamer des droits exclusifs pour l'accès aux ressources.

La multiplication des conflits s'explique largement par une compétition accrue autour de l'accès aux ressources et par les difficultés à concilier les besoins de chaque catégorie d'acteurs. Ainsi l'arrivée toujours plus précoce des éleveurs transhumants occasionne souvent des destructions des parcelles mises en culture, mais également des filets de pêche lorsque les troupeaux pénètrent à l'intérieur du lac. C'est la rançon de la réduction drastique des parcours et de l'accès aux rives du lac occupées par les cultures maraîchères permanentes. De plus, il existe des conflits internes au sein de chaque catégorie d'acteurs : ainsi les groupes de pêcheurs sont en concurrence pour la localisation des campements et des filets, les cultivateurs rivalisent pour l'accès aux meilleures terres tandis que certains éleveurs arabes importent au lac Fitri des querelles anciennes, parfois meurtrières, ayant pour origine le vol du bétail dans les confins de leurs terroirs d'attache au nord-Batha (MARTY *et al.*, 2012). Cette recrudescence des conflits au Fitri contribue à confirmer tout en la perpétuant la représentation d'une terre de violences où s'affrontent continuellement des communautés armées antagonistes.

Néanmoins, le constat de la multiplication des conflits doit être appréhendé dans sa dimension sociopolitique, et non seulement démographique ou environnementale : elle résulte aussi de la défaillance des encadrements coutumiers et de la remise en cause du monopole dont ils bénéficiaient jusque lors. En effet, le contrôle qu'opérait le sultanat sur l'accès aux ressources n'est plus que partiellement respecté. Ainsi, l'interdiction des engins de pêche jugés trop prédateurs (filets à petites mailles, nasses) est-elle contournée par une partie significative des pêcheurs professionnels (SAUNIER, 2015), tandis que les vieilles pratiques de signalement des éleveurs transhumants contre octroi d'espaces de stationnement tendent à disparaître. Non seulement les mesures émanant du sultanat sont transgressées par des groupes qui ne consentent pas à reconnaître son pouvoir, mais de surcroît la justice traditionnelle ne semble plus à même de pouvoir gérer l'intégralité des conflits, si bien qu'une partie croissante des litiges se règle désormais au tribunal civil à Ati⁴. Cette marginalisation relative de l'encadrement coutumier s'effectue enfin également « par le bas », lorsque de nouvelles pratiques échappant au contrôle du sultanat s'effectuent directement entre groupes d'usagers, comme par exemple la monétarisation croissante de l'attribution des terres entre cultivateurs, de l'accès aux zones de pêche ou aux résidus des récoltes pour les troupeaux.

Ainsi certains seuils quantitatifs ont été franchis concernant l'exploitation des ressources lacustres⁵, plus conflictuelle car moins régulée par un pouvoir coutumier dont la structure centralisée elle-même est remise en cause.

4. Entretien au gouvernement d'Ati en février 2016.

5. Les modalités de l'intensification des modes d'exploitation et la dynamique des conflits commencent à être mieux documentées au Fitri grâce aux enquêtes des étudiants ayant participé au programme Gelt.

Une crise de légitimité : une fronde des notables confortée par l'intervention de l'État ?

La remise en cause de l'efficacité de ce modèle intégré se double d'une contestation de la légitimité même de la chefferie coutumière. Elle débouche au début de l'année 2016 sur le démembrement du canton historique du Fitri, décision emblématique de l'ambiguïté des rapports que noue l'État tchadien avec les pouvoirs locaux aux racines précoloniales.

Le démembrement du canton historique du Fitri

L'organisation territoriale du Fitri est un véritable casse-tête pour le chercheur de passage, l'hybridation entre pouvoir coutumier et pouvoir étatique entraînant une certaine confusion administrative. Créé en 1967, le canton de Fitri est l'un des plus grands du pays. Il dépend de la sous-préfecture d'Ati jusqu'en 2000, date à laquelle il est promu en sous-préfecture de Yao. Puis en 2004, il est érigé en département comportant deux sous-préfectures (Yao et Amjéména Bilala) mais un unique canton, pourtant l'unité administrative la plus petite. De son côté, le pouvoir coutumier bilala est organisé selon un modèle pyramidal : le sultan – qui s'identifie pour l'État au chef de canton – est à la tête d'une hiérarchie comportant divers représentants à l'échelle locale (sept khalifa à la tête de plusieurs kaïdala eux-mêmes commandant à plusieurs chefs de villages). Ils sont chargés de transmettre et de faire respecter les décisions émanant du sultanat, tout en veillant à la sécurité des biens et des personnes (BIEP, 1989).

Cette configuration héritée a été bouleversée au début de l'année 2016, quand le canton du Fitri a été démembré au terme de longues tractations entre les différents chefs coutumiers, sous la supervision des représentants de l'État au gouvernement d'Ati : le canton unique se trouve alors subitement subdivisé en sept nouveaux cantons (RÉPUBLIQUE DU TCHAD, 2015). Comme ailleurs au Tchad, ces cantons nouvellement créés n'ont pas d'assise territoriale formellement délimitée mais regroupent autour du chef-lieu, un bourg rural, plusieurs villages (fig. 1). De même, ils ne bénéficient officiellement d'aucun transfert de ressources financières, techniques ou matérielles. Comment dès lors comprendre la décision prise concernant la réforme du statut du canton du Fitri ?

Les raisons du découpage

S'il procède certes de la remise en cause des mécanismes de gestion des ressources naturelles évoquée précédemment, le découpage administratif constitue surtout la traduction territoriale d'une crise interne à la chefferie ayant des ramifications jusque dans la capitale.

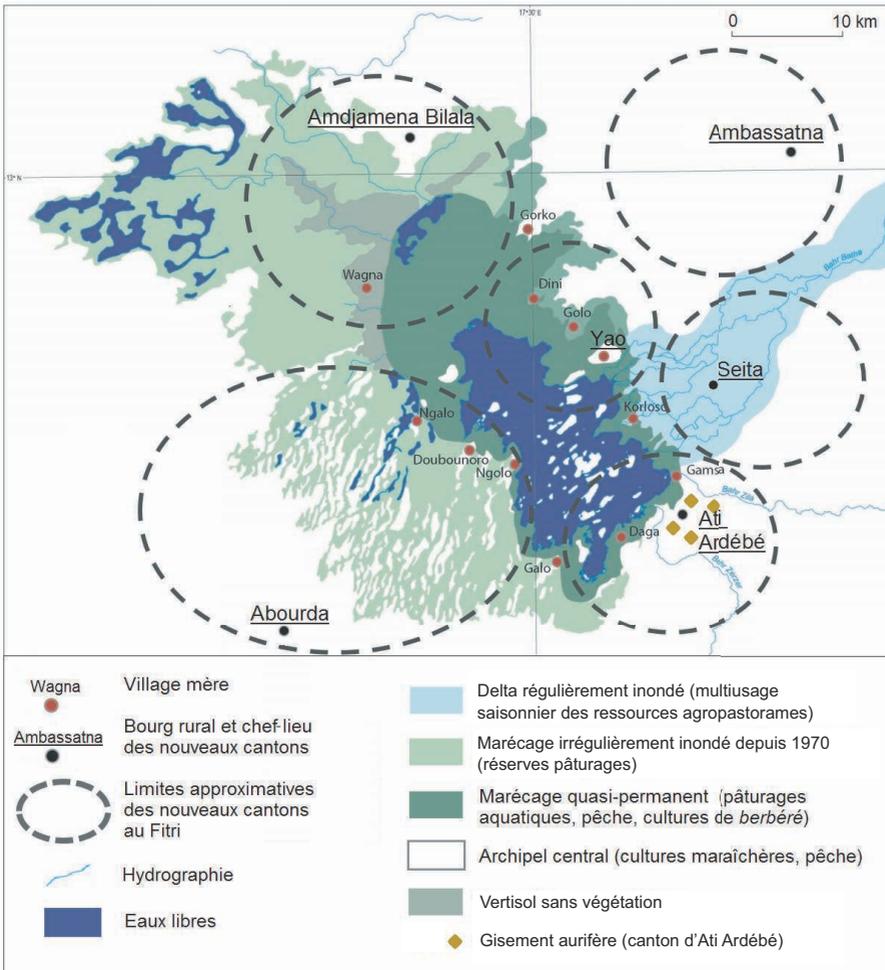


Figure 1

À défaut de territoires formellement délimités, le nouveau maillage de l'espace lacstre dessine les zones d'influence correspondant aux six cantons créés au Fitri, auxquels s'ajoute un septième localisé au Batha et non représenté ici. Les enjeux du contrôle des pratiques d'exploitation des ressources naturelles sont plus ou moins grands selon les conditions du milieu.

Source : RAIMOND et al., à paraître.

Le déclenchement d'une fronde des khalifa en 2014 s'inscrit dans la continuité historique des rivalités de pouvoir internes au sultanat bilala qui, malgré une unité politique apparente, regroupe plusieurs communautés anciennement divisées et disséminées⁶ (HAGENBUCHER, 1967). Cette contestation procède largement de la crise d'efficacité du modèle de gestion des ressources naturelles,

6. Notons que les cantons nouvellement créés ont été nommés selon l'ethnonyme des communautés qui y vivent : Djorto, Tchémame, Man-Mafé, Zi-Soro, Ngalnoro, Manga et Djourdjoura.

qui ne parvient plus à faire respecter les règles en vigueur, notamment en matière de régulation des conflits. Jugées trop partisans et trop lentes, les décisions des vieux juges coutumiers à Yao exacerbent les rancœurs contre la cour du sultan. C'est donc la structure centralisée même qui est remise en cause. Enfin, outre des rivalités entre des individus pourtant issus d'un même lignage et diverses considérations de prestige, c'est la perspective pour les khalifa et leur entourage de capter de nouvelles ressources qui exalte les revendications locales : la taxation des flux commerciaux de poissons frais ou séchés est une manne potentielle appelée à se développer, tandis que l'appropriation des gisements aurifères fait l'objet de toutes les convoitises.

Cette fronde des chefs coutumiers n'aurait toutefois pas débouché sur le démembrement du canton sans l'intervention du pouvoir central. En effet, les notables du Fitri ont trouvé à N'Djamena des relais puissants en s'appuyant sur le cadre juridico-légal de la décentralisation. Inscrite dans la constitution de 1996 mais encore balbutiante quoique fréquemment mobilisée par le pouvoir présidentiel, la décentralisation se limite pour l'heure en milieu rural à la création décrétée de nouveaux cantons⁷. L'absence de véritable transfert de compétences et de la modestie des ressources financières attribuées aux autorités locales⁸ laisse entrevoir les motivations réelles du découpage, entre outil de promotion et de sanction : il s'agit de consolider le contrôle territorial de l'État en limitant l'influence des pouvoirs locaux parfois rivaux, tout en multipliant les postes donnant accès aux ressources liées au statut de fonctionnaire et mobilisables en temps de campagnes électorales.

Cette volonté exprimée par l'État central de ne pas exempter le Fitri de ce processus de décentralisation a certes été entendue par les notables locaux, mais également par certaines élites bilala résidant à N'Djamena et entretenant un rapport de défiance avec le sultanat. En effet, longtemps sous-représentés dans la population n'djaménoise (où ils étaient réduits dans les représentations collectives au sociotype méprisant de « porteurs d'eau »), les Bilala comptent aujourd'hui un nombre significatif de cadres dans l'appareil d'État, l'armée ou les entreprises publiques. Beaucoup stigmatisent le conservatisme d'un sultanat jugé otage de ses notables les plus rétrogrades et regrettent la marginalisation dont ils se disent victimes quant aux prises de décisions affectant l'ensemble de la communauté bilala⁹. L'activisme de cette fraction contestataire et bénéficiant d'un solide réseau dans l'appareil d'État a semble-t-il fortement accéléré la décision hautement politique de procéder au démembrement du canton historique.

7. Ce processus se traduit localement par une véritable inflation cantonale comme dans les départements du Batha comptant plus d'une trentaine de cantons, créés pour la plupart après 2005.

8. Elles se limitent aux salaires et indemnités versées aux nouveaux chefs de canton et à leurs proches auxiliaires administratifs.

9. Entretien à N'Djamena en février 2015.

Nouveaux pouvoirs, nouveaux acteurs : quelle gouvernance pour le lac Fitri ?

L'installation ou la consolidation d'autres pouvoirs intervenant aussi en matière de gestion des ressources naturelles redessine finalement le rôle de l'encadrement coutumier mais nécessite de redéfinir un système de règles et d'usages pour l'ensemble des populations riveraines.

Une nouvelle distribution des pouvoirs

S'il a vu ses pouvoirs modifiés, le sultan n'a pas subitement perdu toute son influence, loin de là. Le sentiment de déclassement exprimé ne doit pas faire oublier le prestige et la protection qu'il apporte encore à la population bilala, fonctions plus essentielles encore à son autorité que le ressort territorial rogné de sa chefferie. Paradoxalement, son prestige apparaît même renforcé par le découpage du canton historique puisque celui-ci s'accompagne d'une contrepartie symbolique, la reconnaissance officielle du titre honorifique de sultan par l'administration étatique¹⁰. Le sultanat du Fitri semble ainsi suivre une trajectoire comparable à d'autres pouvoirs « néotraditionnels » sachant valoriser les ressources de l'interface avec l'État tchadien. Un État qui depuis peu s'emploie à accompagner les dynamiques de développement en cours au lac Fitri.

Longtemps marginalisé dans les politiques nationales de développement malgré sa position géographique centrale, le lac Fitri fait l'objet ces dernières années d'une attention nouvelle de la part de l'État. Priorité est donnée au désenclavement, afin d'accélérer l'intégration de cet espace au reste du territoire national. La finalisation d'axes routiers goudronnés facilite les circulations de personnes et de marchandises vers l'arrière-pays (Batha et Tchad central) et les principaux centres urbains¹¹, même si l'inondation périodique de la cuvette lacustre lors de la saison pluvieuse continue d'entraver fortement les échanges plusieurs mois durant. De plus, les autorités cherchent à poursuivre au lac Fitri le déploiement des services déconcentrés (administration civile et forces de sécurité) pour affirmer la présence étatique tout en s'efforçant de palier le dénuement d'un territoire longtemps sous doté en équipements élémentaires de santé et d'éducation. Surtout, depuis 2011 et le lancement d'un quinquennat présidentiel consacré au développement agricole et rural, l'État a concrétisé son volontarisme par plusieurs interventions au Fitri. Le projet Prodepêche, lancé dès 2007, visait à améliorer l'organisation des activités de pêche (création de groupements, construction de débarcadères frigorifiques, attribution de permis de pêche individuels et collectifs et création de zones mises en défens). Le Projet énergie

10. Des nombreuses chefferies traditionnelles que compte le Tchad, l'État ne reconnaît comme sultanats que les héritières des principaux royaumes précoloniaux (Ouaddaï, Kanem, Baguirmi, Moundang).

11. Le Fitri est contourné au nord (via Ati) et au sud (via Mongo) par deux grands axes goudronnés reliant N'Djamena à Abéché. Si quelques tronçons demeurent inachevés depuis le début des travaux en 2011 faute de financements, les temps de trajets ont fortement diminué.

domestique de l'Aéde (2013-2015) quant à lui a créé à proximité de Gueria, au sud-est du lac, plusieurs zones homologuées de récolte et de production de bois-énergie pour améliorer l'approvisionnement de N'Djamena (rationalisation des pratiques de production de bois et du transport *via* un système de quittances partiellement reversées aux autorités locales). Enfin, le Programme national de sécurité alimentaire (PNSA) a achevé en 2012 l'aménagement de trois périmètres hydroagricoles (500 ha au total) au nord de Yao afin d'y expérimenter la riziculture. Ces trois projets ont notamment eu pour effet de consolider le rôle des agents forestiers qui, en faisant appliquer la législation environnementale en vigueur à l'échelle nationale, ont contribué eux aussi à faire évoluer les pratiques en matière de gestion des ressources naturelles (réglementation de la coupe de bois, interdiction de la chasse des espèces menacées). Toutefois, ces projets ont rencontré de multiples difficultés (faiblesse des moyens, défauts de conception et oppositions locales aux projets) et n'ont eu au mieux qu'un impact très localisé quand ils n'ont pas été purement abandonnés.



Photo 2

Le siège de l'Association pour le développement du lac Fitri (ADF) se situe entre le palais du sultan (dont une partie est visible à l'arrière-plan) et la sous-préfecture de Yao. Créée au milieu des années 2000 par des habitants locaux, elle peine à exister malgré la multiplication des projets de développement exogènes mis en œuvre au lac Fitri depuis le milieu des années 2000.

© Ronan Mugelé, 2016.

Enfin émerge un troisième pouvoir, qui ne relève directement ni de l'État ni du sultanat : il s'agit des acteurs du développement. La présence des ONG au Fitri n'est pas nouvelle – le Secours catholique pour le développement (Secadév) y a joué un rôle important pour le développement agricole entre 1984 et 1996 – mais elle tend à se renforcer sous l'effet de la multiplication des projets de coopération internationale. Ceux-ci concernent principalement l'hydraulique pastorale (Projet d'hydraulique pastorale au Tchad central financé par l'AFD), la sécurité alimentaire (Programme alimentaire mondial financé par la FAO), l'appui au développement local et à la gestion des ressources naturelles (PADL-GRN financé par l'UE). La diversification des promoteurs du développement (acteurs extérieurs aux compétences et aux ressources très variables) s'accompagne également de la création d'associations locales même si leur rôle demeure pour l'heure encore marginal (photo 2). Autant d'acteurs qui, par leurs interventions et les ressources dont ils disposent, renouvellent les rapports de pouvoir à l'échelle locale.

Ces dynamiques, si elles ne sont pas spécifiques au lac Fitri, entraînent donc une redistribution du pouvoir entre les instances étatiques, coutumières et « développementistes ». Comment dès lors articuler ces pouvoirs aux compétences parfois concurrentes et aux priorités difficilement conciliables ?

Un lac en quête de gouvernance

Pressions accrues sur les ressources et fragilisation des encadrements locaux : comme le lac Tchad (LEMOALLE et MAGRIN, 2014), et selon des modalités différentes au lac Léré, le lac Fitri semble concentrer les enjeux politiques et environnementaux concernant la gestion des zones humides à l'heure où la perspective du changement climatique invite à penser de nouvelles formes de rapport entre milieux et sociétés.

On l'a vu, l'irruption de nouveaux acteurs instaure *de facto* une forme de gouvernance qui pour l'heure paraît peu à même d'accompagner et d'orienter les dynamiques de développement du lac Fitri et de son arrière-pays. Or, pour garantir à tous les usagers l'accès inclusif aux ressources, la sécurisation des systèmes d'activité et la prévention des conflits, il semble indispensable d'achever la construction d'une gouvernance institutionnalisée afin de réunir autour d'un projet commun des pouvoirs aujourd'hui concurrents. Il y a là pour la chefferie coutumière une opportunité à réinventer son pouvoir, non plus fondé sur un contrôle exclusif des ressources et des populations, mais davantage sur des fonctions de coordination et de concertation.

Dans cette perspective, le lac Fitri pourrait largement s'inspirer de la longue expérience de la coopération tchado-allemande menée au Mayo Kébbi avec le Projet de conservation et de gestion des ressources naturelles (PCGRN, 1994-2003) puis le Programme de développement rural décentralisé du Mayo-Dallah, du lac Léré, Mont-Illi et de la Kabbia (PRODALKA, 2003-2011). Ces deux initiatives ont significativement contribué à améliorer au lac Léré et dans sa

proche périphérie la cogestion des ressources et la régulation des conflits locaux *via* l'action des Ilod (Instances locales d'orientation et de décision), organes reconnus tant par l'État que par l'ensemble des usagers, afin de gérer collectivement les ressources lacustres (DAGOU *et al.*, 2005).

À l'échelle nationale enfin, le Fitri est amené à sortir du relatif anonymat qui l'a longtemps caractérisé. Son potentiel productif et sa contribution à la sécurité alimentaire régionale interpellent l'État quant aux politiques de développement et d'aménagement à mettre en œuvre. Les choix politiques qui seront faits pour encadrer l'orpailage (réglementation et octroi de permis individuels, taxation de la production voire semi-industrialisation) sont l'opportunité de clarifier la stratégie étatique concernant la gestion et l'exploitation de l'espace lacustre. Mais l'État peut également privilégier l'alternative d'une réactivation des mesures de conservation de l'espace lacustre et de ses ressources : le lac Fitri, pourtant inscrit en 1989 en tant que réserve de biosphère et placé sous le régime de la Convention de Ramsar, n'a pour l'heure que très peu bénéficié de l'intérêt que prêtent les acteurs de la globalisation environnementale aux zones humides à forte valeur écologique, notamment en termes de biodiversité. Conserver, exploiter ou aménager : le lac Fitri a surtout besoin d'une vision politique du rôle qui lui revient dans la stratégie nationale de développement et qui tienne compte aussi des attentes exprimées par les acteurs locaux légitimes.

Conclusion : l'urgence d'une vision politique

Le lac Fitri est-il rentré dans le rang ? Progressivement intégré au territoire national, fragmenté à l'échelle locale et confronté à des dynamiques de développement difficilement contrôlables, le modèle de gestion intégrée des ressources naturelles semble avoir vécu. La différenciation de l'espace lacustre par les forces centrifuges s'exprime autant « par le haut » (rivalités de pouvoir) que « par le bas » (diffusion de nouvelles pratiques) dans un contexte où des seuils qualitatifs et quantitatifs sont en passe d'être irréversiblement franchis dans l'exploitation des ressources lacustres. Certes, les facteurs de déstabilisation du système sont aussi potentiellement les leviers potentiels de sa résilience : la décentralisation et l'orpailage pourraient être deux vecteurs décisifs d'un meilleur partage des compétences et des richesses. Mais l'interventionnisme du pouvoir central au lac Fitri peut-il s'accommoder de l'émergence d'acteurs locaux légitimes et capables de promouvoir des formes de gouvernance adaptées au contexte socioécologique original de l'espace lacustre ?

Bibliographie

BIEP, 1989

Étude de développement rural intégré du lac Fitri. République du Tchad, ministère de l'Agriculture, Banque islamique de développement, Cedrat-SA, Biep, document de synthèse et annexes, 61 p., multigr.

COUREL M.-F., MORIN F., RAIMOND C., 1997

« Intégration modèle ou modèle d'intégration. La gestion de l'environnement au lac Fitri (Tchad) ». In : Singaravelou P., éd. : *Gestion de l'environnement dans les pays tropicaux*, Bordeaux, Dymset-Cret, p. 311-326.

DAGOU P., MUSTAPHA M. A., GOLTOB MBAYE N., PASSIRING K., NGAR-ODJILLO M., 2005

« La pêche dans les lacs Fitri et Léré au Tchad. Techniques de capture, conservation des produits et enjeux de protection ». In : Raimond C., Garine E., Langlois O., éd. : *Ressources vivrières et choix alimentaires dans le bassin du lac Tchad*. Paris, IRD Éditions/Prodig, p. 87-112.

HAGENBUCHER F., 1967

Notes sur les Bilala du Fitri. *Cahier Orstom, Sciences humaines* n° 5(4) : 40-75.

LAVIGNE DELVILLE P., 2006

« Conditions pour une gestion décentralisée des ressources naturelles. Entre «community failures», «market failures» et «state failures», construire de nouveaux «communs» ». In : Bertrand A., Karsenty A., Montagne R., éd. : *L'État et la gestion locale durable des forêts en Afrique francophone et à Madagascar*, Montpellier/Paris, Cirad/L'Harmattan, 470 p.

LEYRONAS S., BAMBRIDGE T., 2018

Communs et développement : une approche renouvelée face aux défis mondiaux. *Revue internationale des études du développement*. Vol. 233 (1) : 11-29.

LEMOALLE J., MAGRIN G., dir., 2014

Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles. CBLT, N'Djamena, Marseille, Expertise collégiale IRD, AFD-FFEM, rapport de synthèse, 67 p. + traduction anglaise et contributions intégrales des experts (CD, 20 chapitres, 620 p.).

MAGRIN G., 2017

Orpaillage illégal au Fitri (Tchad central). *Géococonfluences*, image à la une, octobre 2017.

<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/image-a-la-une/magrin-orpaillage-tchad>

MAGRIN G., PÉROUSE DE MONTCLOS M.-A., dir., 2018

Crise et développement. La région du lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram. Paris, AFD, 291 p.

MARTY A., ZAKINET D., KHAMIS D. D., BERNARD C., 2012

Almy al Afia 2. Analyse de l'évolution des ressources dans le département du Fitri. Document principal. République du Tchad, programme d'hydraulique pastorale au Tchad central, Phase II. Antea-Iram, 128 p.

OSTROM E., 1990

Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action. New York, Cambridge University Press, 270 p.

RAIMOND C., MBAGOGO A., MADJIGOTO R., ZAKINET D., à paraître

Repenser la gouvernance d'une zone humide autour d'un pouvoir local fort : l'exemple du lac Fitri (Tchad) face à la montée des insécurités. Colloque Méga-Tchad *Les insécurités dans le bassin du lac Tchad*, Nice, XVII^e colloque Méga-Tchad, 14-16 juin 2017 (à paraître).

RGPH2, 2009

Deuxième recensement général de la population et de l'habitat, résultats définitifs par sous-préfecture, mars 2012. Insee, ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération internationale, annexes : 44-164.

RÉPUBLIQUE DU TCHAD, 2015

Décret n° 2370/PR/PM/MAT/2015 du 8 décembre 2015 portant création de sept (07) cantons dans les sous-préfectures de Yao, Amdjamena Bilala et Ati rural, départements de Fitri et Batha Ouest, région du Batha.

SAUNIER M., 2015

L'accès aux ressources halieutiques en lien avec l'évolution des techniques de pêche au lac Fitri, Tchad. Mémoire de master 1, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 146 p.

ZAKINET D., 2015

Des pasteurs transhumants entre alliances et conflits au Tchad. Les Arabes Salamat Sifera et les Arabes Djaatné au Batha. *Afrique contemporaine* 2015/3 (n° 255) : 127-143.